BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

DÉCLARATION DU BURKINA FASO

SEGMENT DE HAUT NIVEAU DE LA 38e RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTRÉAL (MOP38)

Kigali (Rwanda), novembre 2026

Prononcée par le Camarade Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales représentant le Gouvernement du Burkina Faso

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Madame la Secrétaire exécutive du Secrétariat de l'ozone,

Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,

Distingués délégués,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec honneur que je prends la parole, au nom du Gouvernement du Burkina Faso, à l'occasion du segment de haut niveau de la trente-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

Permettez-moi, à l'entame de mon propos, de vous adresser, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence de nos travaux, ainsi que nos vœux de plein succès dans la conduite de cette rencontre.

J'exprime également notre gratitude au Gouvernement et au peuple frère du Rwanda pour toute l'hospitalité, ainsi qu'au Secrétariat de l'ozone pour les efforts consentis en vue de la réussite de nos travaux.

Monsieur le Président,

Notre rencontre revêt une dimension historique particulière, puisqu'elle marque le dixième anniversaire de l'adoption de l'Amendement de Kigali. Il nous invite à saluer les progrès accomplis et à redoubler d'efforts face aux défis persistants. Le Protocole de Montréal demeure un exemple de coopération internationale fondée sur la science et la solidarité. Le Burkina Faso réaffirme son engagement envers la Convention de Vienne, le Protocole de Montréal et l'Amendement de Kigali

Monsieur le Président,

Fidèle à ses engagements internationaux, le Burkina Faso a enregistré des avancées significatives dans l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. À cet égard, notre pays a réduit de 87,5 % sa consommation d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) grâce à son Plan de gestion de l'élimination de ces substances. Il a également renforcé les capacités de 438 agents de contrôle et de 508 techniciens du froid et de la climatisation Ces résultats traduisent la volonté de notre pays de transformer ses engagements internationaux en actions concrètes et mesurables.

Par ailleurs, dans le cadre du projet régional de refroidissement respectueux de l'ozone et du climat en Afrique de l'Ouest et du Centre (ROCA), des initiatives pilotes ont été menées à l'abattoir frigorifique et au marché Rood-Woko de Ouagadougou. Elles favorisent des technologies plus sobres en énergie et une meilleure conservation des denrées alimentaires. Elles démontrent qu'une transition technologique bien accompagnée peut générer des bénéfices environnementaux, énergétiques, économiques et sociaux.

Monsieur le Président,

Pour le Burkina Faso, pays sahélien confronté à des températures élevées, l'accès à un refroidissement durable est une nécessité. Une chaîne du froid fiable et abordable contribue à réduire les pertes agricoles, pastorales et halieutiques, à préserver la qualité sanitaire des produits et à renforcer la sécurité alimentaire.

Toutefois, malgré les efforts consentis, les coûts élevés des technologies alternatives, les contraintes énergétiques et les besoins de renforcement des compétences techniques constituent encore des obstacles importants. Ces réalités nous rappellent que la transition environnementale ne saurait être durable si elle ne tient pas pleinement compte des capacités et des besoins spécifiques des pays en développement.

Monsieur le Président,

À l'heure où s'ouvrent des discussions déterminantes pour l'avenir de notre coopération, le Burkina Faso souhaite réaffirmer trois priorités fondamentales.

Premièrement, *la nécessité d'une reconstitution ambitieuse du Fonds multilatéral pour la période 2027-2029, assortie de ressources suffisantes, prévisibles et accessibles, afin de garantir aux pays visés à l'article 5, les moyens nécessaires au respect de leurs engagements.*

Deuxièmement, un transfert accéléré de technologies de refroidissement sûres, abordables, économes en énergie et adaptées aux températures ambiantes élevées, assorti d'un renforcement durable des capacités nationales.

Troisièmement, une meilleure prise en compte des besoins des pays les moins avancés en matière de formation, de certification des techniciens, d'accès aux équipements performants et de gestion écologiquement rationnelle des fluides frigorigènes.

Les engagements communs exigent des moyens financiers et technologiques à leur mesure. La solidarité internationale doit se traduire par un appui concret, adapté aux besoins de chaque pays.

La délégation du Burkina Faso tient à souligner que les engagements environnementaux doivent être soutenus par des moyens financiers et technologiques à la hauteur des ambitions collectivement définies. Les progrès déjà réalisés par les pays en développement démontrent que la solidarité internationale produit des résultats tangibles lorsqu'elle se traduit par un accompagnement effectif et adapté aux réalités nationales.

J'appelle, par conséquent, à des décisions ambitieuses, équilibrées et opérationnelles, susceptibles de consolider les acquis et d'accélérer la transition vers des solutions de refroidissement durables.

Monsieur le Président,

Je réaffirme mon attachement à une coopération multilatérale fondée sur l'équité, la confiance mutuelle et la solidarité. Elle demeure disposée à œuvrer, aux côtés des autres Parties la recherche de solutions consensuelles tenant compte des préoccupations légitimes des pays en développement.

Toute notre reconnaissance au Fonds multilatéral, à son Comité exécutif, à son Secrétariat, aux agences d'exécution ainsi qu'à l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour leur accompagnement constant.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso demeure attaché à une coopération multilatérale fondée sur l'équité, la confiance mutuelle et la solidarité. Il continuera, aux côtés des autres Parties, à rechercher des solutions consensuelles tenant compte des réalités des pays en développement. Nous remercions le Fonds multilatéral, son Comité exécutif, son Secrétariat, les agences d'exécution et l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour leur accompagnement.

Dix ans après l'adoption de l'Amendement de Kigali, notre ambition commune doit se traduire en progrès pour les populations. La réussite du Protocole de Montréal se mesurera autant aux substances éliminées qu'à notre capacité de rendre la transition juste et accessible à tous.

Le Burkina Faso renouvelle sa détermination à contribuer pleinement à cette ambition commune, dans un esprit de responsabilité, de solidarité et de coopération internationale.

Je vous remercie de votre aimable attention.